

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des États de l'Afrique Centrale a tenu sa première réunion ordinaire de l'année, le lundi 23 mars 2009 aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé (Cameroun), sous la présidence de Monsieur Philibert ANDZEMBE, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le Comité de Politique Monétaire a pris connaissance de l'évolution de l'environnement économique et monétaire international qui est marquée par un ralentissement prononcé de l'activité, la baisse des cours des principales matières premières exportées par la CEMAC, la poursuite des politiques d'assouplissement des conditions monétaires par la plupart des Banques Centrales, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de dégradation des perspectives économiques dans la quasi-totalité des régions du monde pour 2009.

Au plan sous-régional, le Comité de Politique Monétaire a examiné les estimations économiques, monétaires et financières actualisées de la CEMAC pour l'année 2008 qui confirment le ralentissement de l'activité économique, avec une hausse du PIB réel évaluée à 4,4 %, contre 4,6 % en 2007, et une résurgence des tensions inflationnistes qui se sont situées autour de 6 %, au lieu de 1,6 % un an plus tôt.

En ce qui concerne les perspectives macroéconomiques révisées de l'année 2009, elles laissent apparaître une décélération plus prononcée de la croissance économique qui s'établirait à 2,8 % en raison de la baisse de la demande mondiale. En outre, les comptes publics et extérieurs se dégraderaient, en relation avec la chute des cours du pétrole brut et des autres matières premières (mines et bois notamment). Toutefois, sur le front des prix, les tensions inflationnistes s'atténueraient pour revenir vers la norme communautaire de 3 %, en rapport avec le recul de l'inflation mondiale, et le taux de couverture extérieure de la monnaie, bien qu'en léger repli, demeurerait confortable autour de 100 %.

Dans ce contexte, afin de soutenir l'activité économique et l'emploi dans la CEMAC, le Comité de Politique Monétaire, après analyse de la balance des risques pesant sur la stabilité monétaire et financière, a décidé de :

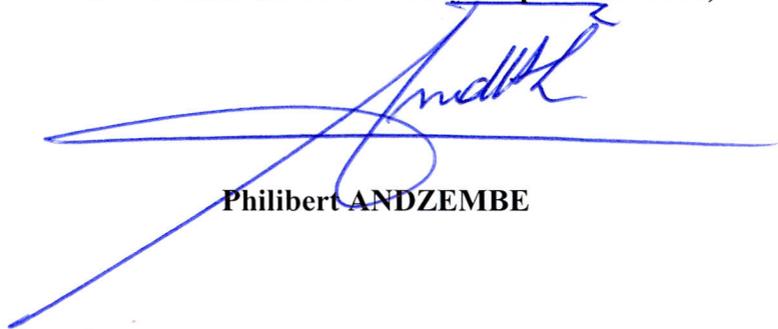
- Baisser le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 25 points de base ;
- Diminuer le Taux d'Intérêt sur Placements des banques de 30 points de base ;
- Maintenir inchangés les coefficients des réserves obligatoires applicables aux dépôts à vue et aux dépôts à terme pour les pays des Groupes 1 et 2, et baisser de 125 points de base les coefficients applicables aux pays du Groupe 3 ;
- Réduire de 5 points de base la rémunération des réserves obligatoires ;
- Baisser les Taux d'Intérêt sur Placements Publics de 30 points de base pour les Fonds de Réserve pour les Générations Futures, le Mécanisme de Stabilisation des Recettes Budgétaires et les Dépôts spéciaux.

Il a en outre adopté les objectifs monétaires et de crédit des six Etats de la CEMAC pour les deuxième et troisième trimestres de l'année 2009, compatibles avec les différents cadrages macro-économiques des pays.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a pris connaissance du Rapport sur la Gestion des réserves de change en 2008 et a examiné le projet de Tableau de Bord des indicateurs de conjoncture des économies de la CEMAC./-

Fait à Yaoundé, le **23 mars 2009**

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**Philibert ANDZEMBE**